



Formacode : 22054 - Code Rome : F1302

Eligible CPF - - n°145795 et n°145799



CACES® R 372 M CAT. 1 A 10

PUBLIC VISÉ

Tout public
Salarié(e)s

NIVEAU

Niveau de sortie : sans niveau spécifique

NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation :
certificat
Ouverture possible suite de
parcours :
Recyclage obligatoire tous les 10
ans.

DUREE

Durée moyenne : contenus et
durées individualisés.
Durée en centre : 21 heures
Durée hebdomadaire moyenne :
21h / semaine
Durée variable suivant le besoin
individuel et le nombre de
CACES® R372 M préparés

DATES PREVISIONNELLES

Session ouverte toute l'année.
Formation individuelle ou
collective en entrée-sortie
permanente. Formation et
certification possibles en
entreprise.

LIEUX DE FORMATION

GMTI77
Lycée les PANNEVELLES
7 Route de Chalautre
77487 Provins
Tél : 01 60 58 69 64

CONTACT

Patricia Hervillard

OBJECTIFS

Permettre à des conducteurs d'engins de Travaux Publics de passer avec succès les tests du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) selon la recommandation 372 modifiée de la CNAMTS, ou de se recycler.

Acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la conduite d'engins de chantiers, quelle que soit leur catégorie.

Préparer et passer le CACES® : conduite sur un ou plusieurs engins selon les catégories préparées.

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

Conducteur(trice) d'engins de chantier

PRE-REQUIS

Positionnement : aucun.
Entretien préalable.
Niveau d'entrée : sans niveau spécifique

MODALITES DE RECRUTEMENT

Avoir une expérience de la conduite d'engins. Pas de contre-indication médicale pour l'exercice du métier.

Inscriptions du 09/02/2017 au 30/12/2019 au Lycée les PANNEVELLES à Provins.
Nous contacter pour des informations actualisées

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique. Durée variable suivant le nombre de catégories demandées et la nature de la demande : certificat initial ou recyclage.
Cours du jour

CONTENUS

Risques inhérents à la fonction de conducteur d'engins

- ▶ Les précautions

Les règles de conduite des engins

- ▶ Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins
- ▶ Les différents organes
- ▶ La préparation à la mise en route
- ▶ Les règles générales de sécurité (communes à toutes les catégories d'engins)
- ▶ Les règles particulières à chaque catégorie d'engin.
- ▶ Apprentissage et/ou perfectionnement de la conduite des engins des catégories concernées.

Connaissance de base du code de la route

- ▶ Identification et connaissance de la signalisation
- ▶ Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières